

Séance du :

20/03/2026

Date de la convocation :

16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2026_09	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	11	11

Le 20 mars 2026 à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. - GRANDAZZI Sandri
ne - CAMOIN Yves - LAUGIER Lucette - SANTAMARIA Patrick GAYMARD Marie-José - BRUN
Jérôme - GARIBAL Alexa - CAMOIN Laurent - COUX Magali et TROIN François

Secrétaire de séance : GARIBAL Alexa

Objet : ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES DE LA REGION SUD
P.A.C.A.
APPROBATION DES STATUTS // ADHESION DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'Association des Communes
Pastorales de la Région SUD PACA et donne lecture des statuts de la dite association en expliquant en
détail, son objet principal, à savoir :

- Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des
communes adhérentes ;
- Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités ;
- Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes ;
- Mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions
relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire précise que les objectifs de cette association sont en tous points en
concordance avec ceux que s'est fixés la commune de COMPS-sur-ARTUBY en matière de
pastoralisme et d'entretien du territoire communal.

En conséquence de quoi, il propose à l'assemblée communale d'approuver les statuts de
l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD PACA, et d'accepter le principe
d'adhésion de la commune de COMPS-sur-ARTUBY à cette association.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :
A l'unanimité de ses membres ;

- **APPROUVE** les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD
PACA ;
- **ACCEPTE** le principe de l'adhésion de la commune de COMPS-sur-ARTUBY à
l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD PACA ;
- **DESIGNE** Monsieur le Maire comme délégué pour la commune de COMPS-sur-ARTUBY
auprès de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et Monsieur
CAMOIN Yves, 1er adjoint comme délégué suppléant;

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 23 MARS 2026
et publication le: 23 MARS 2026
Le Maire



Le Maire
A. BARALE